

Corine Maitte

L'espace européen du travail des verriers italiens, xvie-xixe siècle. Dynamiques et structures de migrations spécialisées

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Corine Maitte, « L'espace européen du travail des verriers italiens, xvie-xixe siècle. Dynamiques et structures de migrations spécialisées », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 84 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 01 septembre 2013. URL : <http://cdlm.revues.org/6413>

Éditeur : Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine
<http://cdlm.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://cdlm.revues.org/6413>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Tous droits réservés

L'espace européen du travail des verriers italiens, XVI^e - XIX^e siècle. Dynamiques et structures de migrations spécialisées

Corine MAITTE

L'industrie est par nature gyrovague, disait il y a déjà longtemps Fernand Braudel¹ : l'industrie, ce sont d'abord des hommes industriels qui parcourent de façon précoce toute l'Europe. Les médiévistes ne cessent de mettre l'accent sur l'ampleur de ces déplacements qui font circuler les techniques, par des voies parfois détournées, au rythme des hommes. Travailler chez l'autre est d'ailleurs une habitude précoce des verriers : d'une forêt à l'autre, de site en site, ces familles artisanales sont, à travers toute l'Europe, bien plus mobiles que sédentaires. En Italie, trois grands centres de concentration verrières existent au Moyen Âge : la Toscane, Venise-Murano, la Ligurie². Les traces documentaires de déplacements internes à la Péninsule se multiplient dès le XIII^e siècle. Des verriers vénitiens sont à Gênes en 1256 ; d'autres sont mentionnés à la fin du siècle à Trévise, Vicence, Padoue, Mantoue, Ferrare, Ravenne, Ancône, Bologne (carte 1). Mais ce sont surtout les verriers toscans originaires de la zone de Gambassi qui constituent alors les cohortes les plus importantes de main-d'œuvre présentes du sud au nord de la Péninsule (carte 2)³. Après le XVI^e siècle cependant, ils semblent disparaître et le relai est alors parfois pris par des verriers muranais. C'est en effet le temps de la grande vogue curiale et aristocratique du verre « façon de Venise » élaboré par de multiples innovations de compositions, de formes, de produits⁴ : des procédés

1. Fernand Braudel, *Le modèle italien*, Paris, Arthaud, 1989, p. 224.
2. Sur la Toscane, voir notamment Marja Mendera (dir.), *Archeologia e storia della produzione del vetro preindustriale*, Florence, All'insegna del giglio, 1991 ; Silvia Ciappi (et al.), *Il vetro in Toscana : strutture, prodotti, immagini, secoli XIII-XX*, Poggibonsi, Lalli, 1995 ; sur Venise, Luigi Zecchin, *Vetro e Vetrai di Murano*, Venise, Arsenale Editrice, vol. I, 1987, vol. II, 1989, vol. III, 1990 ; Francesca Trivellato, *Fondamenta dei vetrai. Lavoro, tecnologia e mercato a Venezia tra Sei e Settecento*, Rome, Donzelli, 2000 ; sur Altare, Guido Malandra, *I vetrai di Altare*, Savona, Cassa di Risparmio, 1983, Corine Maitte, *Les chemins de verre. Les migrations des verriers d'Altare et de Venise, XV^e - XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.
3. Marja Mendera, *Archeologia e storia...*, *op. cit.*
4. Rosa Barovier Mentasti, Attilia Dorigato, Astone Gasparetto, Tullio Toninato, *Mille anni di arte del vetro a Venezia*, Venise, Albrizzi, 1982 ; Jutta-Annette Page (dir.), *Beyond Venice*, New York, The Corning Museum of Glass, 2004.

dont les verriers d'Altare, en Ligurie, ont acquis au moins une partie des savoir-faire dès la fin du xv^e siècle et qu'ils tentent eux aussi de monnayer un peu partout en Italie, puis en Europe.

Comment voyagent-ils? Pourquoi? Avec quels effets? Longtemps, les migrations des artisans qualifiés à l'époque moderne ont été conçues comme des migrations définitives, de la misère ou de la brioche, entraînant peu ou prou le transfert des techniques⁵. Le rôle des gouvernements a de même été considéré comme essentiel dans la mobilité des hommes et la naturalisation des techniques, notamment grâce à l'instrument des privilèges. L'exemple des verriers invite à revoir ces schémas, tout d'abord en constatant que les migrations d'un même métier ne sont pas organisées de la même façon selon les communautés d'origine dont ils proviennent: c'est ce que mettent en évidence les différences entre les verriers d'Altare et de Venise. D'autre part, les processus de circulation technique qui accompagnent le mouvement des hommes en Europe ne peuvent être compris comme des transferts directs et simplement organisés. La plus ou moins grande réticence à transmettre à d'autres les savoir-faire est à mettre en relation avec la nature et l'organisation différenciées des migrations artisanales. Enfin, travailler chez l'autre veut souvent dire aussi en revenir chargé de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques, non seulement techniques, mais plus largement sociales, voire culturelles qui enrichissent les communautés de départ.

Travailler chez l'autre : l'espace comme ressource individuelle ou collective

La confrontation entre Venise et Altare permet de mettre en regard deux communautés diamétralement opposées quant à la gestion des migrations. Dès les premiers règlements de la communauté verrière en 1271, la mobilité est interdite aux verriers de Murano. Tout contrevenant s'expose, au fil des variations réglementaires, soit au bannissement, soit à des amendes de plus en plus lourdes. Les responsables corporatifs redoutent avant tout les installations de fours concurrents dans les villes relativement proches de Venise qui risquent de remettre en question aussi bien les approvisionnements que les débouchés de ses fours. Les mesures se font plus rigoureuses au cours du xv^e siècle, sans aucun doute en relation avec les innovations qui se développent alors dans les fours de Murano. C'est à de la prison et à des amendes aggravées que s'exposent désormais les contrevenants⁶. D'ailleurs, la peine de mort est parfois prononcée de façon tout à fait occulte pour

5. Ulrich C. Pallach, «Fonctions de la mobilité artisanale et ouvrière: compagnons, ouvriers et manufactures en France et aux Allemagnes (xvii^e - xix^e siècles)», *Francia*, 1983, p. 365-406; David Jacoby, «The Migrations of Merchants and Craftsmen: a Mediterranean Perspective (12-15th)», dans Simonetta Cavaciocchi (dir.), *Le migrazioni in Europa, sec. XIII-XVIII*, Florence, Le Monnier, 1994, p. 533-560. Pour une mise au point récente voir Liliane Hilaire-Pérez et Catherine Verna, «La circulation des savoirs techniques du Moyen Âge à l'époque moderne. Nouvelles approches et enjeux méthodologiques», *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 16, mai 2009, p. 25-61.

6. Luigi Zecchin, *Vetro...*, *op. cit.*, vol. II, p. 98.

supprimer les artisans détenteurs d'un savoir-faire dont Venise souhaite conserver l'exclusivité. Les archives des Inquisiteurs d'État conservent à ce propos des témoignages éloquents. Ainsi, dans une missive datée du 27 mars 1658, Michiel Spirilli, lui-même verrier, demande à être absous de sa condamnation et de son exil de Venise pour avoir « dans le terme de deux mois, fait priver de la vie à Pise Domenico Battaglia Muranais, maître dans l'art de tirer les cannes pour faire des pâtenotres ou marguerites de verre »⁷. De même, l'épisode bien connu des verriers vénitiens débauchés par Colbert en 1665-1667 pour fonder la nouvelle manufacture de glaces, comporte-t-il une mort suspecte dont l'ambassadeur de Venise est immédiatement crédité⁸. Cette rigueur dans la condamnation des migrations est caractéristique d'un groupe qui se pense comme sédentaire et dont les responsables communautaires souhaitent empêcher toute mobilité. Ils sont épaulés en cela par les responsables politiques d'une ville très précocement consciente de l'importance économique d'un certain nombre d'activités, dont le verre, « un mystère si utile pour notre terre »⁹ que ni les hommes, ni les matières premières, ni les outils nécessaires à sa mise en œuvre ne doivent la quitter.

L'attitude de la communauté et du gouvernement d'Altare est tout à fait opposée à celle de Venise. Ici les migrations sont autorisées et encadrées par la corporation dont le règlement a été reconnu en 1495 par le marquis de Montferrat alors seigneur souverain de cette terre. Cet ensemble très bref de neuf articles a pour but essentiel d'organiser les instances représentatives du groupe, de déterminer la saison de travail et les conditions de ceux qui œuvrent en dehors de la terre. Voici un groupe mobile qui encadre les migrations de ses membres : les consuls de l'art du verre gèrent donc les équipes d'ouvriers qui quittent Altare en toute légalité, le temps d'une saison ou plus, pour aller travailler chez d'autres, dans les fours appartenant à des patrons altarais ou étrangers. Ces consuls doivent aussi régler les différends qui peuvent subvenir dans l'exercice du travail et l'on voit leur justice s'exercer à des centaines, voire à des milliers de kilomètres du village d'origine. Les patrons étrangers savent que les deniers qu'ils sont obligés de verser à ces consuls sont aussi les garants de la stabilité et de la fidélité de cette main-d'œuvre sinon facilement volatile. C'est d'ailleurs un avantage de poids sur les maîtres vénitiens aussi facilement repartis qu'ils sont arrivés¹⁰.

On se trouve donc devant deux modalités du « travailler chez l'autre ». Les maîtres et les patrons de four vénitiens qui bravent les interdits et partent à l'étranger recherchent dans la migration une amélioration individuelle ou familiale de leurs conditions de travail. Ce sont assurément des migrations de la « brioche » qui profitent des ponts d'or que leur proposent de plus en plus les entrepreneurs

7. Archivio di Stato di Venezia (ASV), Inquisitori di stato, B.197, lettre du 27 mars 1658.

8. Le récit détaillé se trouve dans Elphège Fremy, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1909 ; voir aussi Corine Maitte, « Manufactures Royales et débauchage des compétences : les ouvriers qualifiés d'origine italienne (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Gérard Gayot et Philippe Minard (dir.), *Formation, emploi, migrations, les ouvriers qualifiés de l'industrie (XV^e-XX^e siècles)*, *Revue du Nord*, n° 15 Hors série, 2001, p. 43-65.

9. L'expression se trouve dans un texte de 1384 : voir Luigi Zecchin, *Vetro...*, *op. cit.*, vol. I, p. 1.

10. Corine Maitte, *Les chemins...*, *op. cit.*

ou les gouvernements étrangers, quand ils ne tentent pas de devenir eux-mêmes patrons de leur propre destin. Certains, il est vrai, partent de Venise car ils en sont bannis pour des crimes de droit commun. Leur savoir-faire leur sert alors parfois à monnayer leur droit de retour. De fait, les applications des mesures draconiennes destinées à lutter contre les migrations sont beaucoup plus nuancées qu'on ne pourrait le croire. Régulièrement, des amnisties sont lancées dans l'espoir de faire revenir ceux qui, malgré tout, sont partis. Encore plus fréquemment sans doute, des négociations individuelles sont engagées avec les représentants de la république ou de la corporation pour gagner le droit de revenir : l'exemple de Michiel Spirilli à peine cité en est tout à fait représentatif. Le poids des avantages reçus à l'étranger peut alors parfois être mis dans la balance pour que l'impétrant obtienne ce qu'il souhaite en revenant. C'est ainsi que Cimegotto, chef de l'équipe débauchée par Colbert, négocie son retour par l'autorisation de s'installer comme patron de four à Murano, ce qu'il n'était pas en partant, assortie de la promesse d'une importante avance en capital¹¹. La migration est bien une façon de changer de statut, mais en revenant dans la ville natale. Plus souvent qu'on ne pourrait le penser, les mobilités des verriers vénitiens sont bien des migrations de maintien.

C'est assurément ce que sont dans leur très grande majorité les migrations des verriers d'Altare qui partent le plus souvent avec l'idée de revenir et qui font toujours travailler des équipes de verriers du village, quand bien même ils s'installent « définitivement » à l'étranger. À la différence des mobilités vénitiennes, l'organisation est ici communautaire et voit en quelque sorte s'embroûter des types de mobilités non pas opposées mais complémentaires. Certains servent de pionniers, stipulent au village des associations dont le but est de relever des verreries existantes, d'en fonder de nouvelles, voire d'explorer de nouveaux territoires. Si leurs entreprises sont couronnées de succès, ils font ensuite venir d'Altare les équipes nécessaires à faire tourner leur nouveau four qui devient ainsi une ressource supplémentaire pour les verriers du village. Migrations définitives, temporaires et saisonnières se complètent donc pour le plus grand bien de la communauté qui vit en partie des différents revenus de ces mobilités¹². Comme l'affirmait il y a déjà longtemps Laurence Fontaine, « l'étude des réseaux de migrants montre que la mobilité peut être un mode d'occupation du territoire et que la sédentarité n'est pas le but nécessaire et la référence obligée de toutes les migrations »¹³.

La différence essentielle n'est donc pas que l'on aurait d'un côté des migrations de maintien, de l'autre des migrations de rupture, mais qu'à Venise, les mobilités sont individuelles et se font au mieux en dehors, si ce n'est contre la communauté ; à Altare elles sont fondamentalement collectives et organisées pour le développement des familles et du groupe. Le point commun cependant est que ces migrations ne sont pas le résultat de la misère, de la crise de l'industrie vénitienne ou altaraise, mais au contraire rançon de leur succès : si les verriers partent, c'est

11. Corine Maitte, « Manufactures Royales et débauchage des compétences... », art. cit.

12. Pour cela, Corine Maitte, *Les chemins...*, *op. cit.*, chap. 4.

13. Laurence Fontaine, « Migrations : espace et identité », *Bulletin du CHES P. Léon*, n° 2-3-4, 1992, p. 64.

pour aller proposer chez l'autre leur façon de travailler, profitant ainsi de la mode du verre « façon de Venise » et de l'essor de la demande un peu partout en Europe.

L'espace du travail se dilate en effet en même temps que se développe la mode de ces fragiles objets de verre capables de se substituer sur les tables princières aux lourds vaisseaux en or ou en argent¹⁴. Jusqu'au xv^e siècle en effet, l'espace des mobilités semble essentiellement péninsulaire. Les verriers d'Altare ont souvent pris la place de leurs prédécesseurs toscans, même si dès le xv^e siècle, ils nouent des rapports importants avec la région provençale : Danièle Foy les a repérés dans les verreries de Saint-Maximin, Pourcieux, Nans, Rougiers, Aix-en-Provence ; dans le Comtat, ils sont installés à Goult ; partout ils profitent de l'absence de main-d'œuvre spécialisée locale¹⁵. Parallèlement, les premières expatriations connues de Vénitiens vers Trente, la Carinthie (Villach) ou Vienne sont tout à fait contemporaines de leurs tentatives d'installation dans les grandes villes d'Italie centrale : manifestement, les frontières linguistiques n'ont jamais arrêté grand monde. Mais pour tous, le grand siècle de la sortie hors de l'espace strictement méditerranéen fut le xvi^e siècle, comme le montrent les cartes 3 et 4. Une opportunité croissante encore au xvii^e siècle avec la pénétration des modes verrières dans des strates socialement diversifiées¹⁶, ce dont profitent tout particulièrement les Altarais qui produisent une gamme très variée de qualités de produits. Le repli du xviii^e siècle semble donc assez brutal, lié peut-être à la relative banalisation des techniques, mais surtout à l'apparition de nouvelles modes verrières : le *flint-glass* anglais et le verre entaillé de Bohême prennent maintenant le relai ; les verriers de l'Empire viennent désormais travailler dans la Péninsule¹⁷. Ce repli n'empêche pas la persistance du travail des équipes altaraises au xviii^e siècle dans d'assez nombreuses villes du centre-nord de l'Italie, comme permet de le visualiser la carte 5.

Au total, allez travailler chez l'autre résulte de mouvements largement endogènes des individus, des familles, voire de la communauté altaraise qui entrent cependant précocement en interaction avec les autorités politiques étrangères.

Travailler chez l'autre : entre maintien du secret et circulations techniques

Les privilèges d'exploitation sont les principaux résultats de l'interaction entre les artisans et les autorités publiques. En effet, dès qu'ils franchissent les limites de leurs lieux d'origine, Toscans, Vénitiens, comme Altarais demandent en général

14. Voir les témoignages pour l'Angleterre, William Harrison, *Description of England*, 1587, rééd. par George Edelen, New York - Ithaca, 1968, p. 128 ; Hugh Willmott, *Early post-medieval vessel glass in England c. 1500-1670*, York, Council for British Archaeology, 2002, p. 196. Aussi cité par Maxine Berg, *Luxury and Pleasure in Eighteenth-Century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 118.

15. Danièle Foy, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Paris, Éd. du CNRS, 1988 (rééd. 2001).

16. Jutta-Annette Page (dir.), *Beyond Venice...*, *op. cit.*

17. Corine Maitte, *Les chemins...*, *op. cit.*

des privilèges pour exercer en exclusivité leurs activités. L'un des premiers connus dans la Péninsule est celui qu'obtient un verrier toscan à Ferrare en 1285¹⁸. Au total, une soixantaine de privilèges demandés par des verriers entre XVI^e et XVIII^e siècle ont été repérés dans les différents États italiens, en France, dans les Pays-Bas, le pays de Liège. Qu'en dire très succinctement ?

Tout d'abord, ils indiquent bien entendu le rôle du politique dans la sphère économique. Mais, contrairement à une historiographie tenace¹⁹, les pouvoirs politiques ne sont pas souvent à l'origine du mouvement des hommes : ils sont plus souvent sollicités que sollicitateurs. Deuxièmement, un très faible nombre de privilèges est obtenu grâce à la revendication d'une invention. C'est même là une attitude fort exceptionnelle qui est essentiellement celle de Bernard Perrotto en France à partir de 1666²⁰. Ce que la plupart des verriers demandent, ce sont des privilèges d'exclusivité de production, souvent également de vente. Leur justification est la nécessité de couvrir les frais de leur installation et d'accorder une juste rétribution des risques encourus par l'entrepreneur. Ces privilèges leur permettent donc de s'insérer sur les marchés dans les meilleures conditions et indiquent la nature essentiellement juridique de la concurrence économique puisque les tribunaux sont finalement chargés de punir les contrevenants.

À l'intérieur de ce vaste corpus aux nombreuses ressemblances, les privilèges français se démarquent. Les verriers italiens, spécialement les Altarais, se font reconnaître en France comme bénéficiaires des privilèges accordés aux gentilshommes verriers du royaume, peut-être depuis le XV^e siècle, de façon certaine depuis François I^{er} en 1523. Dès 1533, ce privilège est enregistré à Marseille au profit d'Antoine Pastor, Jean Antoine de Lionne, François Bartholus et Paulet del Rove, dont les deux derniers au moins viennent d'Altare. Ces enregistrements se multiplient dans la seconde moitié du XVI^e siècle, en liaison étroite avec les mouvements migratoires des verriers du centre ligure. Quels avantages fournissent-ils à leurs détenteurs ? Des exemptions sur les taxes pesant sur les matières premières, l'alimentation, les hommes et les produits finis de la verrerie. Ils constituent donc des atouts formidables dans l'économie des coûts des verreries qui justifieraient à eux seuls l'attachement, voire l'acharnement, des verriers altarais à les revendiquer. Mais ils ont encore l'avantage de faire des verriers italiens des gentilshommes, ce qu'ils n'étaient pas dans leur pays d'origine²¹, nous y reviendrons.

18. Philippe Braunstein, « À l'origine des privilèges d'invention au XIV^e et XV^e siècle », dans *Les brevets, leur utilisation en histoire des techniques et de l'économie*, Paris, IHMC, 1985 : un des plus anciens privilèges date de 1236, accordé pour 15 ans en Angleterre par Édouard III à un Aquitain du nom de Bonafusius, maître teinturier, p. 57. À Ferrare, ce sont encore des Toscans qui en sont bénéficiaires en 1372 et 1441 avant que des Altarais ne les remplacent dans la seconde moitié du XV^e siècle.

19. En ce qui concerne le verre, c'est ce que l'on retrouve le plus couramment dans la bibliographie ancienne où les mouvements des artisans sont systématiquement présentés comme le résultat de l'appel de tel ou tel puissant, à commencer en France par Louis de Gonzague voir abbé Boutillier, *Les gentilshommes verriers de Nevers*, Nevers, imp. Fay, 1885, Elphège Fremy, *Histoire de la manufacture royale des glaces de France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1909 pour la manufacture de glaces.

20. Corine Maitte, *Les chemins...*, op. cit., chap. 7, p. 211 sq.

21. Sur le problème de la noblesse verrière, voir Corine Maitte, *Les chemins...*, op. cit., chap. 6,

Qu'ils soient de l'une ou de l'autre sorte, ces privilèges sont-ils des vecteurs de transmission des savoir-faire techniques? Travailler chez l'autre et demander des privilèges signifie-t-il renoncer à la politique du « secret » qui caractérise les verriers, comme bien des communautés artisanales²²? Quels sont les rapports entre obtention des privilèges et apprentissage aux autochtones? Ils sont en fait loin d'être évidents. Certes, certains verriers n'hésitent pas à mettre en avant leur disponibilité à enseigner leur art pour tenter d'obtenir des privilèges. C'est surtout le cas de Vénitiens: ainsi Domenico Barovier à Majorque en 1605, Gasparo Brunoro au Piémont en 1633, Obizzi et Giordano en 1723 toujours au Piémont²³. Les individus isolés n'ayant que de faibles espoirs, pour des raisons que nous ignorons souvent, de revenir dans leur patrie, ont évidemment souvent moins de scrupules et d'intérêt à conserver leurs secrets que les équipes structurées qui tirent profit de leur compétence. Les conditions de la migration sont donc un facteur essentiel de transmission ou au contraire de rétention des savoir-faire²⁴.

Mais rien ne permet de dire si ces exemples relativement isolés sont représentatifs de tous les Vénitiens. Au contraire, cet argument semble un élément de plus dans une négociation ardue qui n'a pas forcément abouti. En règle générale, les privilèges semblent aux verriers ne pas être en contradiction avec leur exigence d'exclusivité et de « secret ». De fait, à lire notre corpus, la formation d'apprentis autochtones n'apparaît presque jamais avant le XVIII^e siècle comme une claire contrepartie du privilège. Le seul État où des problèmes vont rapidement se poser est la France d'Henri IV dont le gouvernement pousse à la naturalisation des techniques dans le cadre de la restauration du royaume. Le conseil du roi oblige donc en 1603 tous les étrangers ayant obtenu des privilèges exclusifs à prendre des apprentis français, sur un modèle sans doute assez proche de ce qui se passe à Venise même ou en Angleterre²⁵. Mais le seul refus essuyé par la commission chargée de mettre en œuvre cette mesure est celui de l'Altarais Jacopo Saroldi²⁶.

p. 168-170. Bien sûr, certains veulent combiner les avantages des privilèges personnels et ceux des privilèges d'exclusivité: c'est ce que réussit à obtenir par exemple Jacopo Saroldi en 1597, voir *id.*, p. 170-172.

22. Pour la polysémie de ce terme, voir notamment Pamela O. Long, « Invention, secrecy and theft: meaning and context in the study of late medieval technical transmission », *History and technology*, n° 16, 2000, p. 223-241.

23. Pour Barovier voir Ignasi Domenech, « Spanish Façon de Venise Glass », dans Jutta-Annette Page (dir.), *Beyond... op. cit.*, p. 111; pour Brunoro, voir Archivio di Stato di Torino (AST), Materie economiche, IV, II Addizione, M. 13; Pour Obizzi e Giordano, AST, Materie economiche, M. 12.

24. Voir à ce propos notamment Lien Bich Luu, « Ségrégation spatiale, enclaves d'activités professionnelles et diffusion des techniques: les artisans étrangers et l'économie londonienne (1550-1600) », dans Jacques Bottin et Donatella Calabi (éd.), *Les étrangers dans la ville: minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1999, p. 453-464 et surtout Lien Bich Luu, *Immigrants and the industries of London, 1500-1700*, Londres, Ashgate, 2005 qui commence par une mise au point historiographique sur ce sujet, p. 4-15.

25. Lien Bich Luu, *Immigrants...*, *op. cit.*, p. 307.

26. Aimé Champollion Figeac, *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque Royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, Paris, F. Didot frères, Impr. nationale, 1841-1874, t. IV, 1848, p. 196.

Au total et quelles que soient les différences, on peut estimer que globalement les privilèges n'ont pas été un moyen très important de diffusion des connaissances techniques des verriers italiens²⁷. On est bien dans le cas de migrations circulatoires de groupes fermés dont le savoir-faire est un élément essentiel d'affirmation économique et qui n'entendent donc en aucun cas le partager avec de quelconques étrangers.

Force est de constater que les transferts techniques suivent des voies complexes et souvent beaucoup plus lentes que les mouvements des hommes²⁸. Néanmoins, les contacts entraînés par les circulations de la main-d'œuvre, la constitution de pôles multi-techniques et l'association entre familles verrières de différentes traditions peuvent avoir été des moyens de transmission, dans des délais très variables. D'abord les familles: entre beaux-pères et gendres, entre beaux-frères, travaillant ensemble dans la même verrerie, les savoir-faire partagés enrichissent le patrimoine familial. Certes, sur l'ensemble des mariages exogamiques connus des verriers italiens (67 cas entre le XVI^e et le XVIII^e siècle), ceux qui les lient à des filles de verriers autochtones sont une très faible minorité, moins de dix cas. Ce type de mariages peut en effet sembler en contradiction avec les modes de fonctionnement de groupes largement endogamiques. Mais un tel comportement s'éclaire quand, par exemple, le mariage de l'Altarais Felix Greno avec Anne de Colnet à la fin des années 1650 lui permet de récupérer la verrerie de Charles Fontaine et de la transmettre ensuite à ses gendres, des Massari eux aussi originaires d'Altare²⁹. C'est alors plutôt l'acceptation du beau-père qu'il faut comprendre, or on peut penser que les Colnet de Charles Fontaine acceptent que l'une de leurs filles se marie avec un Italien sans fortune précisément parce qu'il est en possession d'un capital technique susceptible de renouveler le dynamisme de la verrerie familiale, ce qui a effectivement lieu³⁰. Cet exemple est néanmoins tardif. Mais les filles ont servi précocement de lien entre ces groupes d'étrangers et les verriers autochtones. Ainsi, Angélique de Martin Buisson (Buzzone, un Altarais), actif à Lyon en 1576, se marie avec Jean Merlin, verrier à Nantes: celui-ci demande, avec Henri Girard, Jean et Augustin Ferro l'enregistrement des privilèges des verriers lors du passage de Henri IV dans la ville en 1598. Beaucoup plus que les privilèges ou l'exception-

27. Stephen Epstein, « Property Rights to Technological Knowledge in Premodern Europe, 1300-1800 », *American Economic Review*, 94, 2, 2004, p. 382-387.

28. Voir aussi Liliane Pérez et Catherine Verna, « La circulation des savoirs... », art. cit. et le numéro des *Documents pour l'histoire des Techniques*, n° 15, 2008: « Minorités et circulations techniques du Moyen Âge à l'époque moderne ».

29. Jean Marie François Hennezel d'Ormois (comte de), *Gentilshommes verriers de Haute Picardie*. Charles Fontaine, Nogent le Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1933, p. 115 sq.; voir aussi Archives départementales de l'Aisne, B 1231.

30. Dans l'information qui précède sa naturalisation en 1667, un des témoins affirme qu'il ne « luy cognoist [...] dans ce pays aucuns bien immoebles et, pour les moebles, il ne luy en void que pour environ 2 ou 300 livres dans sa maison, estant obligé de travailler à la verrerie pour sa subsistance et celle de sa famille », J.M.F. Hennezel d'Ormois, *Gentilshommes...*, *op. cit.*, p. 117-118. Inutile de multiplier les exemples, mais on peut noter qu'un certain nombre d'Altarais se marient à des Colnet: Robert-Albert, fils de Giuseppe (et neveu de Giovanni de Nevers) épouse à Liège en secondes noces Claude Colnet dans la seconde moitié du XVII^e siècle, tandis que Jacques Castellano se marie, lui, début XVIII^e siècle à Dorothée de Colnet.

nelle naturalisation, ce sont les alliances et la permanence sur place qui ont pu susciter les échanges techniques, comme cela se passe dans de nombreux autres domaines. Malgré tout, les caractéristiques de ces migrants font que ces échanges restent assez exceptionnels.

Ensuite les centres multi-techniques qui se mettent en place en Angleterre (Londres), en France (Nevers) ou dans les Pays-Bas (Anvers, mais surtout Liège) au XVI^e et XVII^e siècles, avant Intra ou la Chiusa dans le Piémont du XVIII^e siècle, voient l'installation de différents types de fours parfois réunis au sein d'une même entreprise. Dans quelle mesure cela signifie-t-il des cultures techniques et des innovations partagées? Les sources ne fournissent malheureusement que des indices ténus. Ainsi, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la famille Bonhomme construit-elle à partir de sa base de Liège une véritable nébuleuse de fours verriers qui va de Liège à Namur et Maastricht en passant par Bruxelles. La famille traduit le traité verrier de Néri bien avant sa publication officielle en français et rédige un manuel de construction des fours à l'italienne, à l'allemande, etc.³¹. Dans leurs verreries, Allemands et Italiens œuvrent séparément, mais Vénitiens et Altarais travaillent autour du même four dans un partage concerté des « façons » des uns et des autres. On peut d'ailleurs supposer que c'est dans une entreprise semblable que le Vénitien Gandolin a appris, bien plus tard, à entailler le verre « à la Bohémienne » comme il s'en vante en proposant ses services au Piémont dans la seconde moitié du XVIII^e siècle... L'exemple est-il trop tardif? Il ne nous semble pas, tant les indices abondent d'échanges relativement précoces, mais aussi à sens multiples : les verriers altarais travaillant à la façon de Venise tout en n'ayant sans doute jamais été dans la Sérénissime en sont un des meilleurs exemples.

Les « effets retours » du travail à l'étranger

Dans la mesure où les allers et retours sont bien plus fréquents que les allers simples, il est clair que les échanges techniques ne sont pas à sens unique. Deux cas sont à ce propos exemplaires. En 1572, le Vénitien Giovanni Mazariol est interrogé par le podestà de Murano pour répondre de l'accusation d'avoir ouvert des verreries à Milan, Florence et Gênes, ce qui est bien entendu contraire aux règlements de l'art muranais³² : d'une part, première surprise, il affirme avoir appris l'art du verre en dehors de Murano, même s'il y est né; d'autre part, il témoigne que, dans ses verreries situées hors de Venise, il fait travailler du verre « à la mode de Flandres », c'est-à-dire en utilisant les herbes potassiques interdites à Murano. On ne sait s'il est lui-même allé dans ces contrées nordiques, mais il est certain que les verriers vénitiens qui y sont allés et en sont revenus ont observé

31. Publication prévue par Jeanette Lefrancq, conservatrice aux musées royaux de Belgique; des extraits dans Jeanette Lefrancq, « Travail et quotidien des verriers italiens au service des Bonhomme », Colloque de l'Association Française d'archéologie du verre, Orléans, mai 2010, à paraître.

32. ASV, Podestà di Murano, B.77, cité par Paolo Zecchin, « Vetrai muranesi in Fiandra e Inghilterra nel cinquecento », *Rivista della stazione sperimentale del vetro*, vol. 36, maggio-giugno 2006, p. 31-41, note 21, p. 39. Il possède alors une verrerie que dirige Gasparo Brunoro.

les manières de leurs confrères et les ont rapportées dans leur « patrie ». Ont-ils au passage fait subir à ces cendres les mêmes purifications qu'ils faisaient avec la soude ? Cette innovation liée aux contacts entre verriers semble bien dater ici et là en Europe du second xvi^e siècle³³. Second cas, dès la fin xvi^e siècle, et pendant une bonne partie du xvii^e siècle, les verriers lorrains rencontrés par les verriers altarais en Nivernais sont associés, puis embauchés sur commission par ces Italiens pour faire en Ligurie du verre à vitre exporté de là jusqu'en Sicile³⁴. Enfin, au début du xix^e siècle, les verriers souhaitent construire à Altare des fours « à la bolognaise » qui permettent de raffiner des verres différents dans la même structure³⁵.

Ainsi, même s'ils suivent des voies parfois lentes et souvent tortueuses, les contacts fonctionnent en sens multiples et favorisent les innovations : celles des Muranais au xv^e et xvi^e siècle n'auraient sans doute pas éclos sans les multiples contacts avec l'Europe du nord et avec les Toscans ; de même, la mise au point du *flint glass*, innovation fondamentale de la seconde moitié du xvii^e siècle, doit beaucoup aux pratiques italiennes, réadaptées dans un processus innovant³⁶.

Mais les circulations techniques ne sont pas les seuls effets retours du travail à l'étranger. Pour la communauté d'Altare, ces conséquences sont multiples et assez facilement palpables. On peut évoquer en premier lieu les effets financiers : les revenus de la communauté dépendent de plus en plus des retours monétaires des migrations, au fur et à mesure surtout que les ventes des productions locales semblent s'amenuiser. Ces revenus du travail sont de deux sortes. En premier lieu, les salaires directement payés à tous ceux qui partent travailler ailleurs y reviennent en partie. Ils investissent notamment dans la terre, mais pas uniquement. Comme dans de nombreux villages de migrants, les voyageurs étrangers sont souvent étonnés devant le luxe vestimentaire de ces contrées en apparence reculées³⁷ : les fonctionnaires napoléoniens s'extasiaient ainsi à Altare devant « une élégance de costume assez singulière dans un pays isolé et pour le reste presque sauvage »³⁸. Cette notation tardive est d'ailleurs confirmée par certains inventaires après décès. Ainsi celui de Giovanni Ferro, décédé en 1610 comme cabaretier,

33. Bruce Velde, « Façon de Venise glass compositions », à paraître. Je remercie l'auteur de m'avoir fourni ce document. Voir aussi, pour un processus semblable en Bohême, Karel Hettes, « Venetian trends in Bohemian glassmaking », *The Journal of Glass Studies*, 5, n° 39-53, 1963, p. 39-531 et Arnost Klima, « Glassmaking industry and Trade in Bohemia in the XVIIth and XVIIIth Centuries », *The Journal of European Economic History*, vol. 13, n° 3, 1984, p. 499-520.

34. Corine Maitte, *Les chemins...*, *op. cit.*, chap. 7.

35. AST, Materie economica, IV, II addizione, M. 28.

36. Christine MacLeod, « Accident or Design? George Ravenscroft's Patent and the Invention of Lead-Crystal Glass », *Technology and Culture*, 28, n° 4, oct. 1987, p. 776-803 ; Moretti Cesare, « La realizzazione del cristallo al piombo in Inghilterra. Analisi critica della ricetta attribuita a George Ravenscroft e aspetti ancora oscuri nel processo di sviluppo del vetro "flint" », *Rivista della Stazione Sperimentale del Vetro*, 1, 2004, p. 19-27 et point de vue différent dans Corine Maitte, *Les chemins...*, *op. cit.*, chap. 4, p. 110.

37. Laurence Fontaine, *Histoire du colportage en Europe, xv^e - xix^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 221-228.

38. Gilbert Chabrol de Volvic, *Statistique des provinces de Savone, d'Oneille, d'Acqui et de partie de la province de Mondovì formant l'ancien département de Montenotte*, Paris, 1814 (rééd. Savona, Comune di Savona, 1994), p. 275.

mais auparavant verrier, dont la garde-robe n'a rien à envier à celles des meilleurs citadins : de soie et de velours, voire d'or, les tissus verts, bleus, jaunes, turquoise, célestes, rouges, se conjuguent en un arc-en-ciel festoyant pour le meilleur de la représentation sociale d'Agostino et de sa femme. Au mur de sa demeure, entre autres cadres, un portrait du roi de France qui montre peut-être la reconnaissance de celui qui est revenu du pays de cocagne pour finir ses jours au village³⁹. L'essor de la consommation est donc un effet retour désormais souvent souligné⁴⁰. En second lieu, à côté de ces salaires individuels qui reviennent aux familles, un droit fixe est payé par les patrons de four étrangers à l'art du verre d'Altare pour l'usage de sa force de travail : ces patrons financent ainsi directement la corporation et, à travers elle, la communauté tout entière⁴¹.

Les conséquences financières du travail à l'étranger ne s'arrêtent cependant pas là : en effet, les patrons de four d'Altare installés dans un certain nombre de villes italiennes connaissent des succès suffisamment importants pour en faire des créateurs « naturels » de leur communauté d'origine dont l'endettement ne cesse de croître à l'époque moderne. En échange de prêts, dont ils ont très peu de chance de récupérer le capital monétaire, ils s'assurent un capital social et politique qui leur confère une place de choix dans le fonctionnement de la communauté. Et ce d'autant plus quand ils sont aussi les vecteurs de circulations de modes culturelles ou cultuelles entre le lieu d'origine et celui d'arrivée. Ainsi, mi-XVII^e siècle, Matteo Buzzone, propriétaire du four *La Minerva* à Rome, est à la fois un grand créancier de la communauté, et à l'initiative de la construction, en 1655, d'une nouvelle église bâtie sur le modèle romain, lieu de sa réussite entrepreneuriale. C'est évidemment aussi de Rome qu'il va fournir à son village d'origine des ossements sacrés qui auront cependant quelque mal à parvenir à leur lieu de destination et encore plus à être reconnus pour de véritables reliques⁴². Malgré tous ces bienfaits, Matteo mourut à Rome et ne se prétendit jamais noble, ce que firent au contraire ceux qui allèrent travailler en France.

Parmi les effets retours du travail à l'étranger, en particulier en France, on peut en effet considérer cette étrange revendication de noblesse de la part des membres de l'art du verre, qui s'est perpétuée bien plus longtemps à Altare qu'à Venise. En effet, même si la condition sociale des verriers varie encore au XVI^e siècle selon chaque région du royaume de France, la tendance à l'assimilation des verriers à la noblesse est désormais très nette. Rien de tel alors en Italie où, ni à Venise, ni à Altare, ni ailleurs, les verriers n'ont jusque-là songé à une telle revendication. D'ailleurs, comme le fait remarquer Danièle Foy, les Altarais qui viennent en Provence au XV^e siècle ne portent aucun titre de noblesse dans cette région où

39. Archivio di Stato di Savona (ASS), notarile antico Altare (not.), A. Pannello, 15 novembre 1610.

40. Caroline Douki, « Le territoire économique d'une région d'émigration, du milieu du XIX^e siècle à 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 2-3, 2001, numéro thématique *Les territoires de l'économie*, p. 192-244.

41. On pourrait se demander quels moyens avait la corporation pour faire payer ces patrons étrangers ? S'ils ne le faisaient pas, les verriers d'Altare ne travaillaient pas pour eux.

42. AST, Confini con Genova, m. 1, ins. 11, 13/6/1676, voir Corine Maitte, *Les chemins...*, op. cit., chap. 5.

les verriers locaux ne la revendiquent pas non plus⁴³. Cependant, au xv^e siècle, Benoit Ferry, d'Altare, et son fils Nicolas, installés en Provence, reçoivent des privilèges du roi René qui justifient ensuite la prétention de noblesse des descendants : franchises de tailles, de dons, subsides, impôts, gabelles et autres droits leur sont au départ concédés pour favoriser leurs activités⁴⁴. Or, à quoi reconnaît-on facilement la noblesse, si ce n'est à ces exemptions fiscales ? Leurs héritiers peuvent donc en arguer pour justifier leur appartenance au premier ordre. Surtout, quand, au xvi^e siècle, les Altarais essaient dans des provinces où les verriers sont réputés nobles, ils ne veulent évidemment pas être en reste, et se parent de titres saugrenus, ainsi que l'avait déjà remarqué Hennezel D'Ormois⁴⁵ : en général, ils prennent le titre d'une verrerie dans laquelle ils possèdent un minimum de participation. Certains, comme Jacopo Saroldo, n'hésitent pas à se qualifier de « Sieur de l'Altare »⁴⁶. C'est sans doute la condition indispensable pour pouvoir traiter d'égal à égal avec les familles verrières françaises avec lesquelles les Altarais travaillent et s'allient. C'est surtout la condition indispensable pour bénéficier des privilèges accordés en France aux gentilshommes verriers et à eux seuls : ces très amples bénéfices valent bien l'invention de quelques titres que personne ne songe alors à vérifier. Comme de nombreuses études l'ont montré, le xvi^e siècle est particulièrement propice à la mobilité sociale et à l'anoblissement des familles⁴⁷.

Dès lors, la transmission de ces titres se fait sans problème majeur au sein des familles migrantes. Il est vrai que les vérifications entreprises sous Louis XIV sont l'occasion de quelques tracasseries, en général mineures : quand on leur demande des preuves de leur noblesse, ils les fournissent en se tournant vers Altare où les consuls de l'art, les notaires ou le prêtre leur rédigent des certificats⁴⁸. Au xviii^e siècle, il semble y avoir une complète assimilation à la noblesse locale des descendants de verriers altarais désormais installés à demeure en France. C'est aussi l'époque où les verriers à Altare se déclarent nobles, dans le cadre des conflits politiques qui enveniment la communauté⁴⁹. La noblesse des verriers est en effet avancée comme preuve de leur valeur intrinsèque et de leur capacité « naturelle » à s'occuper de la chose publique. Dans le feu de la compétition politique, elle

43. Danièle Foy, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, Paris, Éd. du CNRS, 1988, p. 80.

44. *Ibid.*, p. 81-82.

45. Jean Marie François Hennezel D'Ormois, *Gentilshommes verriers...*, *op. cit.*, p. 58 sq.

46. Appellation que Jacqueline Bellanger, *Verre d'usage et de prestige, France 1500-1800*, Paris, Les éditions de l'amateur, s. d., reprend sans esprit critique.

47. Voir notamment les travaux de Robert Descimon, « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse, "essence" ou rapport social », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 46-1, janvier-mars 1999, p. 5-21, ou Georges Huppert, *Bourgeois et gentilshommes, la réussite sociale en France au xv^e siècle*, [1977], trad. fr., Paris, Flammarion, 1983.

48. Voir les dossiers de noblesse de ces familles dans un certain nombre d'archives, notamment Archives nationales (AN), P 2595 (Massary), et surtout parmi les manuscrits des Carrés d'Hozier de la Bibliothèque nationale de France : par exemple BNF, Carrés d'Hozier, 419 pour la famille Massari.

49. Corine Maitte, « Corporation et politique au village : Altare entre migrations et processus de différenciation sociale », *Revue Historique*, n° 617, 2001, p. 45-79.

devint un mode d'affirmation, de reconnaissance et de partage des individus, ce que leurs adversaires tournent d'ailleurs en ridicule en 1771 :

Avec un tel acte public, on a démontré d'une part la prétention des agrégés d'avoir le droit (*gius*) de déclarer noble un art, et les familles agrégées l'exerçant, ce qui ne peut jamais être le cas, un tel droit appartenant à qui est souverain, et n'appartient pas à qui est sujet et exerçant un art totalement mécanique comme l'est l'art du verre, car il ne résulte ni des chapitres de l'art ni d'aucun document lui avoir été conférée une telle faculté par le Souverain Royal, et s'arroger une telle faculté semble la même chose que mettre en dérision et avilir la vraie noblesse et qui a le droit suprême d'anoblir...⁵⁰

Cette noblesse autoproclamée ignore les contraintes souveraines, ainsi d'ailleurs que les contraintes de la transmission liées à l'état noble. Mais elle a laissé des traces puisque les oppositions qui se sont alors forgées dans le village ont été véhiculées jusqu'à nos jours et continuent de constituer un élément de l'identité des habitants, de leur positionnement dans un groupe ou l'autre (*monsù* ou *popolo*) et structurent encore en partie les oppositions politiques. Si les verriers vénitiens ont également eu de telles vellétés au XVII^e siècle⁵¹, la « vraie » noblesse veillait au grain beaucoup plus fermement qu'à Altare pour que le processus n'aboutisse pas...

Conclusion

Les migrations d'artisans spécialisés, allant plus ou moins vers les mêmes lieux pour y réaliser des productions semblables, ne sont donc pas nécessairement similaires. Au contraire, les verriers d'Altare et de Venise obéissent à des logiques différentes que l'on ne peut comprendre sans prendre en compte l'organisation des communautés de départ.

Tous sont cependant majoritairement rétifs à la communication de leurs « secrets » qui ne circulent donc qu'à l'intérieur de groupes très restreints. À terme, cela n'empêche malgré tout pas la circulation des innovations, par des voies souvent tortueuses, à travers un réseau désormais européen de villes mises en relation par les intenses mobilités des hommes.

Enfin, et surtout, travailler chez l'autre n'est pas systématiquement le fruit de la misère locale, de même que ce ne sont souvent pas les plus pauvres qui partent, mais d'abord ceux qui ont un capital social, économique ou technique qu'ils peuvent mobiliser dans la migration. C'est ce qu'économistes et géographes reconnaissent aujourd'hui :

[...] l'image du migrant économique doit être révisée ; bien plus que celle du miséreux, le migrant est sans doute moins dans une logique de départ contraint que

50. AST, *Materie economica*, IV, M. 18, ins. 2, *Rappresentazione dei Particolari dell luogo dell'Altare, e discendenti da donna originaria dei uomini dell'arte vitrea a nome pure di molti altri* (1771) : il s'agit d'une requête de particuliers descendants d'une fille de l'art, eux-mêmes non verriers, mais qui demandent quand même à être reconnus comme agrégés sans devoir payer de droit.

51. Francesca Trivellato, *Fondamenta...*, *op. cit.*

dans celle, croissante, d'un projet d'émancipation et de promotion économique et sociale⁵².

Les recherches historiques permettent de ne pas limiter ce phénomène à l'époque contemporaine, mais au contraire de resituer les phénomènes actuels dans des perspectives de longue durée.

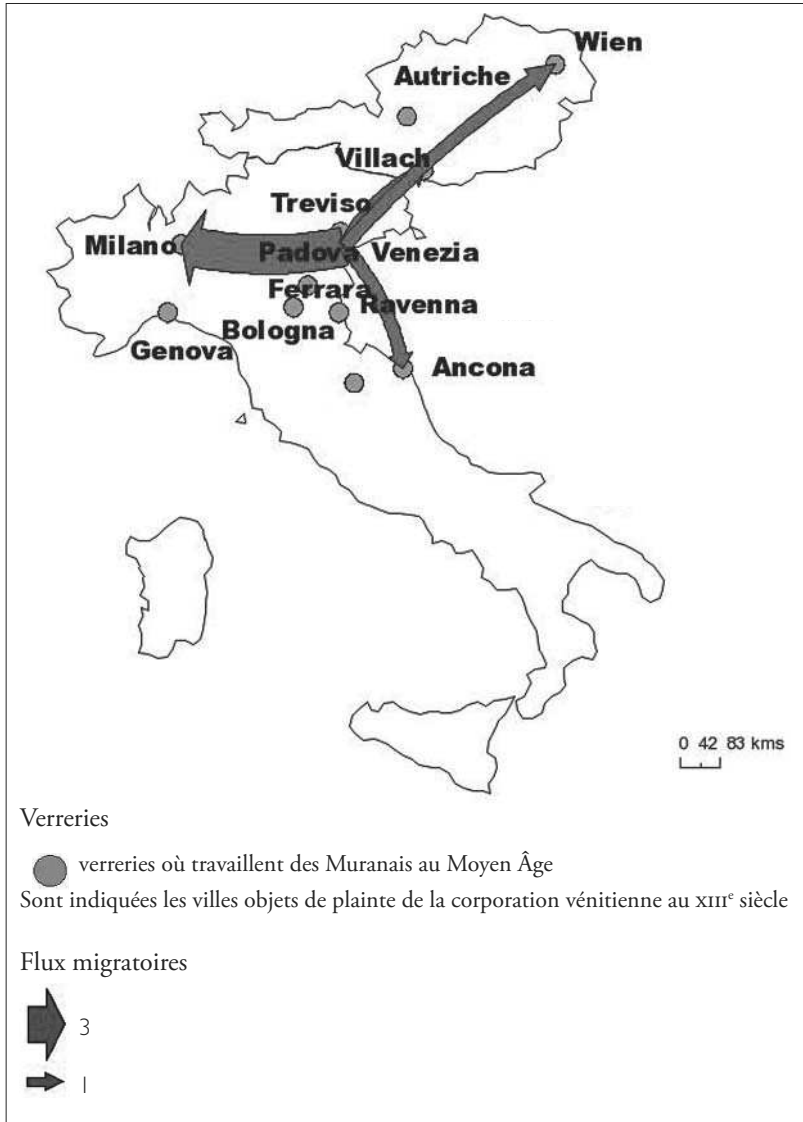
Dans le cas certes très spécifique d'Altare, la continuité semble frappante, même si les migrations des verriers constituent un pan assez méconnu de l'histoire « récente » du village : qu'advint-il en effet du roulement des équipes, comment se réorganisa le marché du travail du verre en Italie, avant et après l'unité ? Des indices permettent de supposer la longue survie du système séculaire de migrations mis en place à Altare : en effet, en 1856, le premier projet de la société coopérative destinée à prendre le « relais » de la corporation, supprimée par le gouvernement piémontais en 1823, est esquissé lors du retour dans le village des équipes de Viterbe et de Rimini, qui semblent effectuer comme avant leur travail annuel dans les verreries italiennes et sur lesquelles la nouvelle société est aussi chargée de veiller. La mise en place d'une coopérative de production dans le village ne semble pas avoir fondamentalement remis en cause ce système, dont on ignore quand il cessa tout à fait. De même, tout au long du XIX^e, voire du XX^e siècle, des Altarais tentent encore leur chance à l'étranger, désormais en Amérique latine⁵³, ou dans les nouvelles colonies. Pour ne prendre qu'un exemple, cité par Maria Badano Brondi : Diego Mirengi, né à Altare en 1904, commence son activité comme importateur de produits verriers en Érythrée, avant de fonder, en 1942, la première verrerie d'Addis Abeba à qui il donne symboliquement le nom de SAVA (le nom de la société coopérative d'Altare, le nom du village étant remplacé par Asmara !). Certes, c'est aussi grâce à la coopération de verriers toscans qu'il fait démarrer son entreprise... mais des verriers altarais le rejoignent en 1950, alors qu'il est désormais installé au Kénia (Nairobi), d'où il étend ensuite son activité en Tanzanie (Dar es Salaam), en Ouganda (Kampala) et au Liban. L'entreprise était encore prospère en 1997, même si Diego est revenu mourir près d'Altare (Albissola) en 1983... De nouveaux chemins, pour une très vieille histoire⁵⁴. De quoi alimenter l'histoire de la longue durée, pour ne pas dire de la survivance, des pratiques migratoires.

52. Luc Cambrézy, « Migrants sans droits, réfugiés suspects : de l'élargissement du droit d'asile... », *Les nouvelles d'Archimède*, n° 56, janv. - fév. - mars, 2011, p. 6.

53. Notamment San Carlos en Argentine, voir Alberto Saroldi et Giulia Musso (éd.), *I Vetrai d'Altare e l'Argentina*, Genova, De Ferrari, 2010 et Giuseppe Giordano, « Sulle migrazioni dei vetrai di Altare oltre Atlantico », *Studi e ricerche di geografia*, X-1, 1987, p. 78-90. Il est aussi question, dans un journal local de la fin du siècle, de la « traite des petits altarais en France », voir G. Sommi-Picenardi, « La tratta dei piccoli italiani in Francia », *Nuova Antologia di Scienze, Lettere ed Arti*, 1902, p. 460-483 : l'auteur souhaite l'instauration d'un « traité de travail » parallèle au traité de commerce avec la France, traité « par lequel soient scrupuleusement respectées en faveur de nos ouvriers ces limitations d'âge que les lois nationales ont avec tant d'esprit établies ».

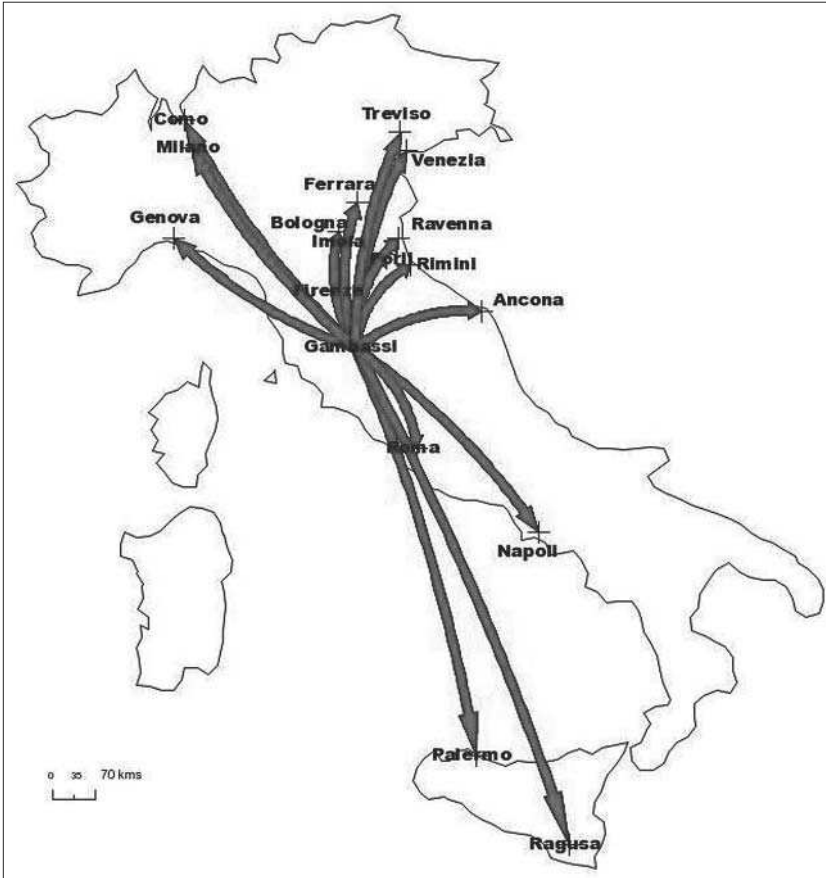
54. Maria Badano Brondi, *Storia del vetro. Il vetro preindustriale dalla Liguria a Newcastle*, Gênes, De Ferrari editore, 1999, p. 114-115.

Carte 1. Principales migrations des verriers vénitiens au XV^e siècle



Source : BdD Maitte
Logiciel cartographique : Articque

Carte 2. Principales migrations des verriers toscans en Italie au XV^e siècle

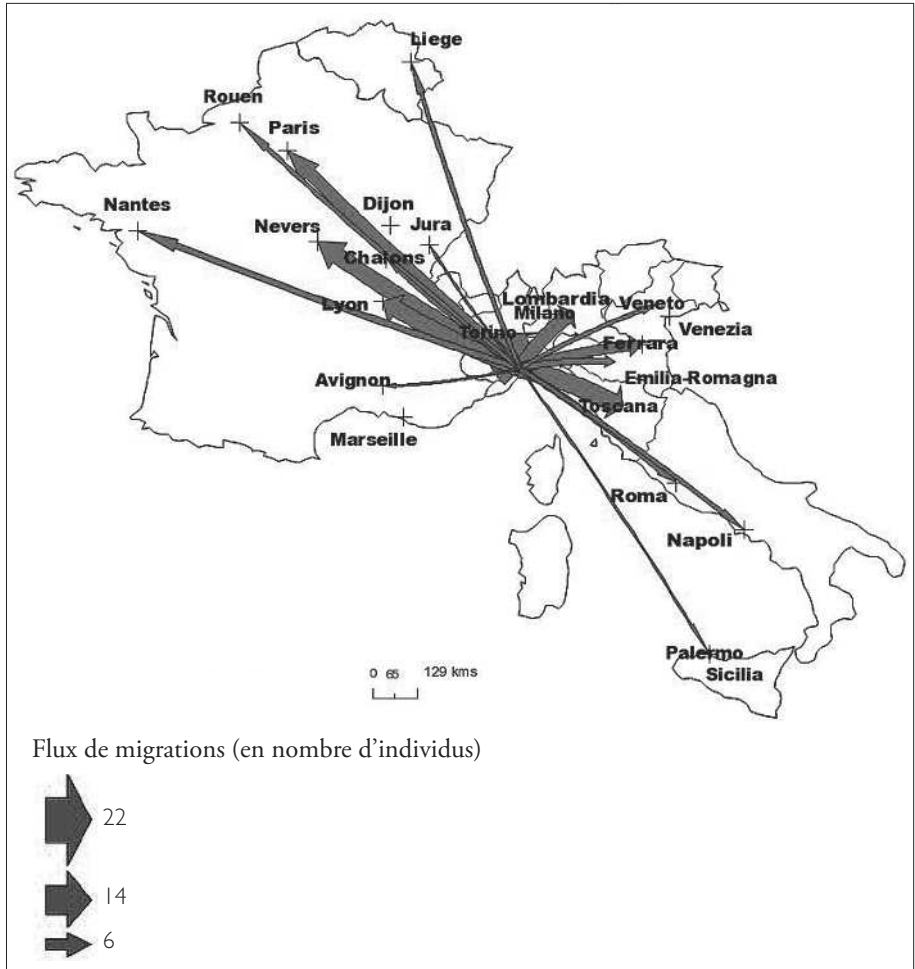


Source : Marja Mendera, *La produzione di vetro nella Toscana bassomedievale. Lo scavo della vetreria di Germagnagna*, Florence, all'insegna del Giglio, 1991.

Le volume des flux étant inconnus, tous ont été considérés d'une même importance pour la représentation graphique.

Logiciel cartographique : Articque

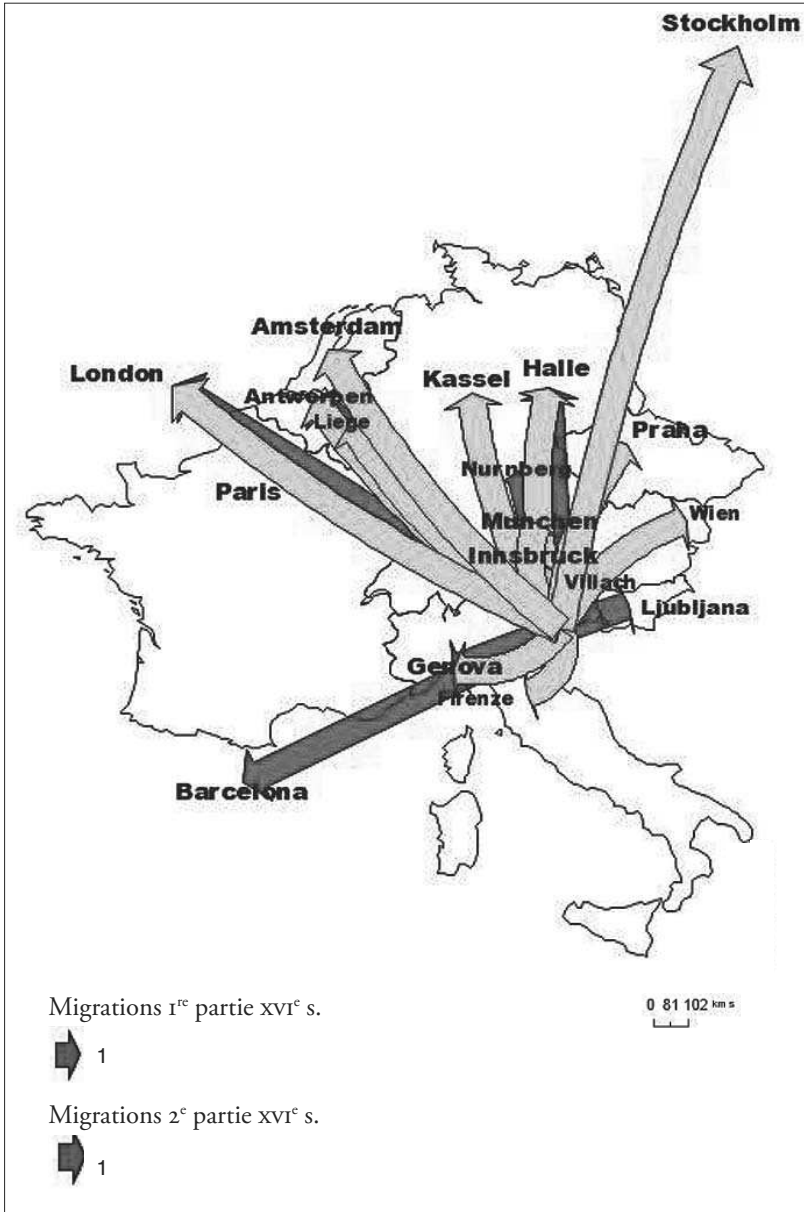
Carte 3. Principaux flux de migrations des verriers d'Altare dans la seconde moitié du XVI^e siècle



Source : BdD Maitte

Logiciel cartographique : Artique

Carte 4. Principaux centres de migrations des verriers de Venise au XVI^e siècle



Source : BdD Maitte
Logiciel cartographique : Articque

Carte 5. La circulation des équipes d'Altare en Italie en 1775



Source : AST, Materie economiche, IV, M.18

AST, Paesi per A&B, M.19

Logiciel cartographique : Artique